

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 6

Rubrik: Dans les organisations syndicales suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Répondant à notre camarade Hueber (Autriche), Miss Bondfield, représentante du gouvernement britannique, a déclaré que celui-ci avait élaboré un projet tendant à la ratification de la convention de Washington sur la durée du travail. Ce projet sera déposé sous peu à la Chambre des Communes.

Le groupe ouvrier a appelé l'attention du conseil sur la prolongation de la journée de travail en Haute-Silésie. On sait que, lorsque la convention germano-polonaise de Genève fut signée, les négociateurs, redoutant que la législation polonaise fut moins favorable que la législation allemande, fixèrent qu'en Haute-Silésie polonaise, les ouvriers devaient jouir des conditions de travail qui ne seraient pas inférieures à la législation allemande, pays de législation sociale avancée. Aujourd'hui, c'est la situation contraire qui se constate, et la journée de travail est plus longue en Haute-Silésie allemande qu'en Haute-Silésie polonaise.

Le groupe ouvrier s'est de nouveau prononcé contre les dérogations au principe de la convention de Washington, et a appelé l'attention du directeur sur la répercussion que ne manqueraient pas d'avoir les dérogations accordées. Le délégué ouvrier allemand a affirmé que ces dérogations restaient exceptionnelles et ne constituaient pas un précédent pour les pays étrangers concurrents.

Le groupe patronal a fait des réserves sur l'opportunité de ce nouveau débat.

Le président a rappelé la motion votée à l'unanimité par le conseil lors de sa dernière session, et chargeant le directeur de faire tous ses efforts en vue de la ratification de toutes les conventions adoptées par les conférences internationales du travail.

Les réfugiés. Le conseil a pris connaissance d'une lettre du Haut-commissariat de la Société des nations pour les réfugiés, envisageant le rattachement éventuel de l'organisation des réfugiés au Bureau international du travail. Les questions de nature politique, telles que la condition juridique des réfugiés, les passeports, les négociations avec les autorités soviétiques, turques, etc., étant résolues, ce sont maintenant des questions de recensement professionnel, de placement des réfugiés, d'émigration, qui le posent. Le conseil, désireux de procéder à une étude plus complète de cette question et des problèmes budgétaires et moraux qu'elle peut soulever, a ajourné sa décision jusqu'à ce qu'il soit officiellement saisi d'une proposition ferme.

Le conseil d'administration a examiné aussi la question des commissions d'enquêtes scientifiques de l'organisation internationale du travail, comme celle, plus générale, du contact étroit à maintenir entre le Bureau et les Etats membres.

Il a pris connaissance, ensuite, du rapport préparé par le Bureau sur l'application en tous pays du principe de la liberté syndicale et a envisagé, d'autre part, la convocation, en 1925, d'une conférence des statisticiens du travail, qui s'occupera de la classification des industries, des statistiques, du coût de la vie, du chômage et de l'établissement des salaires.

Le conseil a décidé de plus d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session, qui s'ouvrira à Genève le 12 juin, la question de la constitution d'une commission d'experts pour le transfert des fonds des assurances sociales en Haute-Silésie, question qui lui avait été soumise par le représentant du gouvernement polonais au conseil d'administration.

Au cours de cette session, le conseil a approuvé les prévisions budgétaires qui lui étaient soumises pour l'année 1925 et qui s'inspiraient de la stricte politique d'économie pratiquée et réclamée par l'ensemble des Etats.



Dans les organisations syndicales suisses

Bois et bâtiment. Après une lutte acharnée, la *grève des peintres* de Zurich a pris fin le 10 mai. S'il fut possible d'empêcher l'arrivée d'ouvriers du dehors, on ne parvint pas à faire cesser le travail à un grand nombre de kroumirs. D'autre part, le patronat, très bien uni, fut encore tout naturellement soutenu par la police.

Par contre, la *grève des gypsiers* se poursuit sans changement. Les patrons n'ont pas réussi à engager des kroumirs. Ils espèrent obtenir un résultat analogue à celui des peintres; mais il n'en sera rien, les gypsiers sont bien résolus à faire durer la grève jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le tarif revendiqué.

Les tailleurs de pierre sont entrés en grève le 1er mai à Berne. Les patrons exigent que les tailleurs de pierre observent la même durée de travail que les maçons et manœuvres. Les patrons retardèrent tant les pourparlers, que les ouvriers durent, pour faire respecter leurs droits, cesser unanimement le travail.

Les tailleurs de pierre à Interlaken sont également entrés en grève; les patrons de l'endroit acceptèrent le nouveau tarif; mais la fédération patronale du bâtiment ne voulut rien savoir de cet arrangement. Les places de Berne et environs et Interlaken sont mises à l'interdit pour les tailleurs de pierre.

Vêtement et cuir. Après de longs pourparlers qui durèrent des mois, sur les conditions de travail, les ouvriers tailleurs entrèrent en mouvement le 13 mai dans toute la Suisse. Comme un seul homme, ils cessèrent le travail.

L'entente qui avait été conclue le 11 mai 1923 à Berne prenait fin le 1er janvier 1924. Les patrons voulaient proroger cette entente avec quelques modifications en leur faveur. Les ouvriers prirent position sur la question dans une conférence des présidents et présentèrent les revendications suivantes: Introduction de la semaine de 48 heures; introduction de vacances payées chaque année; révision totale du tarif général. Le mouvement tendait à la réintroduction du tarif général de 1919 qui fut modifié désavantageusement par les patrons en 1922.

La proposition patronale, de proroger le tarif pour 1924, fut repoussée par toutes les sections à une grande majorité. Même les syndicats chrétiens-sociaux ont repoussé cette entente à une grande majorité.

Papier et auxiliaires des arts graphiques. Le comité central des ouvriers du papier et des arts graphiques a pris position sur la question de l'affiliation à la Fédération des typographes. Tandis que les sections de Zurich et de Bâle demandent l'atténuation de l'ensemble de la fédération à la Fédération des typographes, le comité central est arrivé, après mûres réflexions, à une autre conclusion. Prenant en considération le fait que la majorité des membres de la Fédération des typographes ne veut accepter que le personnel auxiliaire des arts graphiques occupé dans les imprimeries, il ne reste au comité central qu'à proposer la fusion avec la Fédération des relieurs pour les autres membres de la fédération, c'est-à-dire les ouvriers papetiers. Le comité central espère que les auxiliaires des imprimeries rencontreront ainsi plus d'appui dans les mouvements et la propagande. Le comité central veillera aussi pour que dans les conditions de fusion des garanties soient données pour assurer la défense des intérêts du personnel auxiliaire des imprimeries.

Personnel de la broderie. Le comité central de cette fédération rapporte sur son activité durant le der-

nier exercice. Si l'année 1923 compte parmi les moins favorables, elle témoigne cependant d'une légère amélioration dans le marché du travail, qui permet de dire que le point culminant de la crise a été atteint.

Le bureau central a dû faire un gros effort durant cet exercice; les demandes de renseignements se chiffrent par 4103; le secrétariat a reçu en moyenne chaque jour la visite de 14 personnes.

Le nombre des membres a subi encore un léger recul; il y avait encore à fin 1923 un effectif de 1408 membres.

Malgré la diminution des membres et les grandes dépenses qui incombèrent à la caisse, le résultat financier boucle par un boni d'exercice de 7530. Il a été versé 740 fr. en secours de nécessité, 2015 fr. en secours de décès, 450 fr. pour indemnité d'accouchement. Pour secours de chômage il a été versé une somme de 52,270 francs.

L'assemblée des délégués qui s'est réunie le 11 mai à Rorschach adopta sans discussion les rapports de gestion et de caisse. Toutes les sections étaient représentées au dit congrès, soit au total 39 délégués, non compris les membres du comité central.

Les traitements des employés et les jetons de présence furent fixés d'après ce qui fut payé l'année dernière. Toutes les nominations se firent également sans difficulté. Le congrès prit ensuite position au sujet des conditions de travail et de salaire dans l'industrie de la broderie. Il adopta à l'unanimité une résolution condamnant les bas salaires et les infractions aux dispositions légales concernant la durée du travail. Plusieurs propositions des sections furent discutées, après quoi le congrès fut clos.

Ouvriers à domicile. La Fédération des tisserands à points plats possédait, à fin 1923, un effectif de 929 membres, c'est-à-dire 225 de moins qu'en 1922. La grosse crise économique a découragé beaucoup d'ouvriers de l'industrie de la broderie. L'activité syndicale s'est concentrée, en 1923, sur la défense contre les baisses de salaires, qui ne purent, malheureusement, pas être empêchées totalement. Les patrons ne reconnurent même pas un jugement arbitral prononcé par l'Office cantonal de conciliation. Il a été encaissé fr. 6722.— par la caisse centrale en cotisations et fr. 3083.— par la caisse de chômage. Par contre, il a été versé pour fr. 12,419.— en secours de chômage.

Les circonstances ne furent guère plus favorables dans la Fédération suisse des brodeurs à la main. Le nombre des sections a baissé de 30 à 28 et celui des membres de 1369 à 1078. La perte de membres est due surtout aux changements de professions; il reste cependant encore beaucoup d'ouvriers en dehors de l'organisation.

Les recettes en cotisations ont baissé d'environ 30 %; la caisse centrale a reçu fr. 12,310.— et la caisse de chômage fr. 14,572.—. Bien qu'il fallut restreindre les dispositions statutaires, la caisse versa quand même pour fr. 53,000.— de secours de chômage. Sur les 1078 membres syndiqués, 961 sollicitèrent un secours de chômage. Une amélioration de la situation n'est malheureusement pas à espérer, l'industrie de la broderie à la main ne souffre pas seulement de la crise économique, mais elle tend, comme qu'il en soit, à disparaître.

Fédération suisse des typographes. La publication du rapport annuel de la Fédération suisse des typographes pour 1923 fait constater que cette fédération possède 4942 membres contre 5255 l'année dernière. Zurich reste la plus forte section avec 771 membres; elle est suivie de Berné avec 748, Bâle 543, Genève 375, Lausanne 321 et St-Gall avec 301 membres.

Les comptes annuels bouclent avec fr. 1,043,878.— aux recettes et fr. 977,696.— aux dépenses. Le solde en

caisse est de fr. 66,182.—. Il a été perçu en cotisations ordinaires fr. 350,925.—, en cotisations extraordinaires fr. 280,416.—. Il a été versé pour fr. 417,106.— de secours de chômage et pour fr. 299,725.— de secours de repréailles. La fortune de la caisse générale était à fin 1923 de fr. 318,532.—.

Les recettes de la caisse-maladie-vieillesse-invalidité-décès furent au total de fr. 1,105,162.—, dont fr. 357,338.— proviennent des cotisations des membres à la caisse-maladie et fr. 149,478.— en cotisations à la caisse-invalidité. La caisse de maladie a payé pour fr. 265,591.— d'indemnités, la caisse d'invalidité pour fr. 178,253.— et la caisse au décès pour fr. 21,975.—.

La fortune totale de cette caisse se monte à fr. 1,770,387.— à la fin de l'année 1923.

Le rapport donne d'amples renseignements sur l'activité de la fédération et des sections. Il contient des données statistiques sur la situation des bibliothèques, des caisses locales, leur fortune et les secours versés, le nombre des officines, celui des ouvriers syndiqués et non syndiqués et le nombre des presses et machines à composer.



Economie publique

Statistique du commerce. Nous extrayons ce qui suit du tableau du commerce spécial de la Suisse pour le 1er trimestre de 1924, publié par la Direction générale des douanes fédérales.

La valeur des marchandises *importées* s'est augmentée comparativement à la même période de l'année précédente de fr. 530,038,000 à fr. 587,730,000. L'augmentation de l'importation porte surtout sur les denrées coloniales, les produits alimentaires de provenance animale, papiers et cartons, coton, laine, argile et graisse, cuivre, zinc, machines et produits chimiques. Elle a baissé pour l'importation des articles suivants: céréales, semences, plantes et bois, matières minérales, fer.

La valeur des marchandises *exportées* s'est augmentée de fr. 441,326,000, qu'elle était au 1er trimestre 1923, à fr. 539,039,000 au 1er trimestre 1924. Cette augmentation porte particulièrement sur les articles suivants: produits alimentaires de nature animale, semences, plantes, bois, coton, laine, cuivre, plomb, zinc, aluminium, machines, montres (1er trimestre 1923, un total de 2,836,391 pièces, au 1er trimestre 1924 en tout 3,791,074 pièces), produits chimiques et couleurs. Par contre, l'exportation de fruits, légumes, papier, matières minérales, argile, fer, véhicules, a diminué.

Ces chiffres font ressortir nettement la diminution de la crise économique; le bilan commercial accuse également une légère amélioration. Espérons que cette constatation heureuse s'accroîtra encore dans les trimestres suivants.

La vie chère. Le statisticien bien connu le Dr Lorenz publie dans son journal économique, la *Kurve*, une étude comparative du prix de la vie en Suisse et à l'étranger. Il constate que, dans leur ensemble, les prix sont plus élevés chez nous que partout ailleurs. Les chiffres index montrent, en effet, que le prix de la vie est en Suisse

plus élevé de	4 %	qu'en Angleterre,
»	»	» 5 % qu'aux Etats-Unis,
»	»	» 8 % qu'en France,
»	»	» 14 % qu'en Italie,
»	»	» 15 % qu'en Allemagne,
»	»	» 17 % qu'en Autriche,
»	»	» 20 % qu'en Tchécoslovaquie.